

Revenue (189⁸) Department.

Part of the...

MISCELLANEOUS SERIES.

G.O., No. 2199

DATED 21st May

[Despatch Abstract.]

Referring to the Board of Revenue for verifying early remarks letter from His Excellency the Governor of French Settlements re: difficulties experienced in the transport of goods from Karikal by the Peralam-Karikat Railway.

BACK PAPERS.

G.O.	No.	Department.	Date.	G.O.	No.	Department.	Date.

FURTHER PAPERS.

G.O.	No.	Department.	Date.	G.O.	No.	Department.	Date.

0
18 4,000-10-7-97.

Revenue (1898) Department.

CURRENT No. 3712

From

The Political Department

Order

No. 1171

Dated 20.5.98.

Received 21.5.98

Registered 22.5.98.

Enclosures X

Spare copies.

SUBJECT.

*Transferring letter from
His Excellency the Governor of Madras
Settlements re: difficulties experienced
in the transport of goods from Karikal
by the Peralam Karikal Railway.*

BACK PAPERS.

G.O.	No.	Department.	Date.

FURTHER PAPERS.

G.O.	No.	Department.	Date.

Poll.
7
500-11-07.

Political (1898) Department.

3P

CURRENT No. 682

Encl. No 1165 of 19 May 1898.

Transferred to the Public Works

Department (Railway)

M. Arundell

Chief Secretary

From

His Excellency the Governor
of the French Settlements in
India

Curd
17.5.98
Order

LP

Returned to the Chief Secretary.

This seems to me to be a customs matter and not

a railway matter. H.E. the French Governor says that

H.E. the Governor of Pondicherry will be good enough

to arrange that the customs arrangement in force at

Pondicherry railway station may be instituted at Karaikal

also; whereby a customs official carries out all

formalities at the head quarter railway station instead

of at the frontier railway station. For the Karaikal

merchants, through their Chamber of Commerce, complain

of the expense and inconvenience of having to

follow every journey to, or from every journey at,

the frontier.

Dated 11

Received

Registered

Enclosures

Spare copies

No. 13

SUBJECT.

Difficulties experienced in
the transport of goods from
Kankal by the Perakam - Kankal
Railway.

To.

Revenue.

The facts stated in the Joint Secretary's
note were not overlooked in Political
but the paper is one which Railway
should have seen first

F.W.S.
20/5/98

Recd 20/5/98

Curd 20/5/98

MA. 205.96

BACK PAPERS.

G.O.	No.	Department.	Date.

FURTHER PAPERS.

G.O.	No.	Department.	Date.

ETABLISSEMENTS FRANÇAIS
DANS L'INDE

DIRECTION
DE L'INTERIEUR

1^{er} BUREAU

ADMINISTRATION COMMUNALE

ET
CONTENTIEUX

N^o 13

Transmission du vœu du
commerce de Karikal
tendant à la création
d'un bureau de douane
à la gare de cette ville.

11. *Levants 11. 67*

Pondichery, le 11 Mai 1898

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ.

CHIEF SECRETAIRE
16. MAY. 1898
GOVERNMENT OF MADRAS

Le Gouverneur des Etablissements français dans l'Inde L. GIROD

Modier,
Honneur Son Excellence Sir Arthur
Havelock, G. C. M. G. G. C. J. E.,
Gouverneur de la Trévière de Madras
Fort St George,

Votre Excellence,

Le Comité consultatif du commerce
de Karikal a récemment appelé mon
attention sur les difficultés que présente
le commerce de la localité pour assurer
le transport de ses produits par le chemin
de fer de Karikal à Tiréalam, qui vient
d'être livré à la circulation. Il fait remarquer
que, sous le régime actuel, les marchandises
qui prennent la voie ferrée pour être
dirigées sur le territoire anglais, ont besoin
d'être débarrassées à Tiréalam pour subir
les visites et vérifications de la douane anglaise
et acquitter les droits réglementaires, et d'être
réemballées sur place pour suivre leur
véritable destination.

L'accomplissement de ces diverses
formalités entraîne l'obligation pour
l'exportateur, de suivre ou de faire suivre
la

la marchandise jusqu'à la frontière anglaise
est lui imposé un surcroît de charges qu'il
serait possible d'éviter.

Dans cet ordre d'idées, le Comité
du Commerce de Karikal sollicite la création,
à la gare de cet Etablissement, d'un bureau
où il fonctionnera à Pondichéry, d'un bureau
de Douane, chargé de percevoir sur place,
les droits dus au Gouvernement anglais
sur tous les articles introduits sur le territoire
britannique.

Ses raisons qui ont été l'ouverture du "Pondichéry
Railway" avaient déterminé l'Administration
anglaise à doter la gare de Pondichéry
d'un bureau de Douane, subsistant intégrale-
ment pour Karikal et j'estime que dans
l'adoption d'une mesure analogue, le commerce
de cette localité ne peut tirer parti des
facilités que lui assure le transport
de ses marchandises sur la voie ferrée.

Soi en conséquence l'honneur de soumettre
à Votre Excellence en le recommandant à
votre bienveillant examen, le vœu émis à cet
effet par le Comité consultatif du Commerce
de Karikal. Sa sollicitude éclairée par
votre Gouvernement entend tout ce qui
touche au développement des transactions
commerciales qui s'effectuent entre le territoire
anglais et le nôtre, me permet d'espérer
que Votre Excellence voudra bien donner
à la question la solution la plus favorable
aux

aux intérêts en cause.

Je vous prie d'agréer l'assurance de la haute-
considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

De l'ère Excellence,
Vr. S. C. obéissant serviteur.

[Signature]

Letter from H. E. the Governor of the
French Settlements dated 11-5-98
G.O. No. 2199 of 21.5.98.

Referred to the Board of Rev for
very early report.

To the Board of Rev
(S.D.) with the letter in
original.

From orders

KD
21/5/98

24/5/98
23/5/98

1-98
7-10-1-98
2
7837